



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistants sociaux

Question écrite n° 58305

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les graves inquiétudes des assistants sociaux de l'éducation nationale devant les incertitudes de leur rattachement administratif futur tel que proposé aux collectivités territoriales dans le récent rapport Mauroy, ainsi que les difficultés d'application effective des dispositions relatives à la réduction du temps de travail dans leur profession. Il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées, afin de rassurer et de revaloriser cette profession dont l'importance s'accroît au sein des établissements scolaires face à la diversité des difficultés sociales des enfants et des adolescents.

Texte de la réponse

La proposition 41 figurant dans le rapport intitulé « Refonder l'action publique locale » remis par M. Mauroy au Premier ministre en octobre dernier, évoque en effet le transfert aux départements de la médecine scolaire et des assistantes sociales. Cependant, aucun projet tendant à la mise en oeuvre de cette mesure n'est à l'étude au ministère de l'éducation nationale. S'agissant du dispositif relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, il est actuellement discuté avec les représentants des personnels et devrait être applicable au 1er janvier 2002 comme prévu par le décret du 25 août 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58305

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1189

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2819